

Image not found or type unknown



Pension alimentaire et enfant majeur

Par **delph2611**, le **28/06/2013** à **08:52**

Ma fille est majeur et en deuxième année de BP esthétique pour lequel elle touche 600 euros par mois. Sa mère qui en a la garde quitte la ville pour changer de département allant vivre avec quelqu'un et laissant ma fille prendre un logement étudiant pour terminer sa dernière année d'étude.

Je souhaite diminuer la pension alimentaire de ma fille et pouvoir lui verser directement, est ce envisageable?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Laure3**, le **28/06/2013** à **18:41**

Bonjour,

Vous êtes dans l'obligation de saisir le JAF auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre fille.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cdt